



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	100161
Objet :	l'autorisation ex-post pour une coupe d'urgence
Requérant :	Monsieur Friederich Hanf
Adresse :	12, Rue Wiesenbach B-4780 St. Vith
Date de la décision :	04.08.2021
Lieu :	sur la parcelle 1495/3451, section A de Grosbous, lieu-dit "Hehrelsberg"
Début du délai de recours :	13.08.2021
Fin du délai de recours :	15.11.2021
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 11 août 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

